

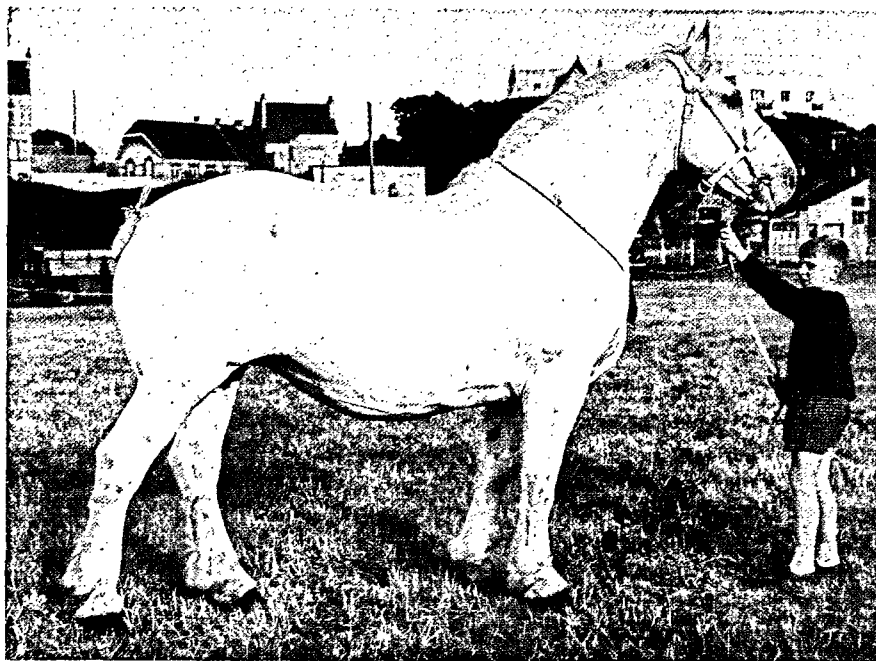
RACES LOCALES et valorisation économique

Thème très actuel dans les débats sur la biodiversité, l'Académie d'agriculture de France a consacré sa séance du 04 juin à réfléchir sur la valorisation économique des races locales.

Introduite par le professeur Pierre QUEMERE et conclue par le professeur Bernard DENIS, Président de la société d'éthnozootecnie, elle a fait appel à des grands noms, spécialistes de ces questions : Dominique PLANCHENault et Eléonore CHARVOLIN du Bureau des ressources génétiques sur : « Evolution et organisation des races animales au cours du 20^{ème} siècle » ; Etienne VERRIER, professeur de génétique animale à Agroparistech, sur « la valorisation des races locales : diversité des situations, conséquences pour la gestion des ressources génétiques » et Jean-Claude FLAMANT, ancien président du centre INRA de Toulouse et directeur de la mission d'Animation des agrobiosciences, sur « des races sauvegardées aux ressources génétiques à valoriser ou la modernité du conservatisme ».

Nous ne ferons pas ici la synthèse complète de ces communications qui seront publiées dans les comptes rendus de l'Académie d'agriculture. Essayons d'en extraire quelques idées.

La définition des « ressources génétiques » n'est toujours pas établie malgré une importante quantité de publications sur cette question. La notion de leur propriété n'est en conséquence pas établie clairement. Dans le domaine des ressources génétiques animales, l'exploitation qui en est faite procède de la recherche d'un équilibre entre l'homme, l'animal et son milieu, appelant à une succession d'équilibres en fonction du poids respectif au fil des temps de ces trois éléments. Le poids du milieu a eu tendance à s'estomper face aux contraintes de production, de la réglementation, sanitaires. Puis de nouvelles données sont apparues imposant à l'homme de préserver son environnement, les ressources n'étant plus inépuisables. Pour répondre à ces évolutions, l'homme a su créer des outils et des structures mais doit rester vigilant sur le bon dosage de ces trois éléments.



© DE LA FOSSE D.Y.

En tout cas, **un moyen de préservation durable des races locales** réside dans leur valorisation. La définition des objectifs de sélection de ces races doit intégrer les attentes très diversifiées des acteurs et au-delà des seuls éleveurs. La capacité à trouver un compromis repose alors sur l'imbrication et la compréhension entre les collectifs « race » et « produit ». L'évolution des structures raciales est évocatrice de ces tendances. De livres généalogiques ou associations de races, on est passé aux UPRA (unités de sélection et de promotion des races) et maintenant aux « organismes de sélection » au sein desquels toute la filière et les consommateurs sont représentés.

Dès la mise en place de la Loi sur l'élevage de 1966 jetant les bases modernes de l'amélioration génétique des quelques grandes races spécialisées, des voix (« les lanceurs d'alerte ») s'élevaient déjà sur l'impérieuse **nécessité de conserver la variabilité génétique des populations animales** par des programmes de conservation des races menacées. Aujourd'hui, le changement de perspective est frappant : nous sommes passés d'une logique de « défense » à une logique de « promotion ». Ce qui apparaissait comme marginal a acquis un statut et une légitimité.

De menacées, les races sont devenues « sauvegardées » (ou « sauvées ») et leur gestion s'insère désormais dans de grands mouvements d'opinion, au travers du maintien de la biodiversité, ce qui dépasse en enjeu, le maintien de la seule variabilité génétique. Il y a par ailleurs une véritable appropriation « territoriale » de ces races qui se traduit bien souvent par des actions engagées par les collectivités, associant développement local, valorisation d'un patrimoine et qualité des produits. La création de conservatoires régionaux de ressources biologiques en sont des illustrations. La stratégie consistant à « valoriser pour conserver » a montré son caractère fructueux.

Reste sans doute à consolider la sauvegarde des races menacées et à mettre en place un véritable observatoire permanent de leur évolution, fournissant des signaux d'alerte. ■

Emmanuel ROSSIER

Plus d'info sur :
 Académie d'agriculture de France. Séance du 04
 juin 2008.
www.academie-agriculture.fr